

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET COMMUNAL 2022**

I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour répondre à cette obligation, la présente note est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif peut être consulté en mairie.

Le budget primitif regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes prévus au cours de l'année 2022, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Le budget primitif 2022 a été approuvé le 7 avril 2022 par le Conseil municipal.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2022 sont estimées à 1 011 444.47 € dont 776 303.00 € de dépenses réelles.

Elles se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	En € TTC
011 – Charges à caractère général	248 470.00
012 – Charges de personnels et frais assimilés	332 000.00
014 – Atténuations de produits	51 663.00
65 – Autres charges de gestion courante	135 310.00
66 – Charges financières	8 260.00
67 – Charges exceptionnelles	500.00
68 – Dotations aux amortissements	8 000.00
022- Dépenses imprévues	22 141.47
023 – Virement à la section d'investissement	205 000.00
Total dépenses réelles	776 303.00
Total dépenses d'ordre	235 141.47
Total dépenses de fonctionnement	1 011 444.47

Chapitre 011 – charges à caractères général

Les charges à caractère général regroupent :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances...)
- L'entretien de la voirie communale, des Bâtiments, des espaces verts, le fleurissement
- Les fournitures scolaires
- Les prestations de services extérieurs
- La maintenance

- Les taxes foncières

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel

L'effectif de la commune de 13 agents, dont 3 à temps plein, est maintenu.

Un emploi saisonnier de 15 heures hebdomadaires sera créé pour l'arrosage et l'entretien des espaces fleuris, pendant les congés d'été pour une durée de 6 semaines.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Elles se composent de l'attribution de compensation versée chaque année à la communauté de Communauté pour un montant de 51 663.00 €.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Elles concernent principalement les dépenses afférentes :

- aux indemnités des élus
- aux contributions versées aux syndicats intercommunaux
- à l'allocation de vétérance versée au service départemental d'incendie et de secours
- aux subventions de fonctionnement (CCAS, associations)

Chapitre 66 – Charges financières.

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2022 sont estimées à 1 011 444.47 € en 2022 dont 264 264.47 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2021.

Elles se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement	En € TTC
70 – Produits des services	11 000.00
73 – Impôts et taxes	468 037.00
74 – Dotations et participations	258 743.00
75 – Autres produits de gestion courante	3 000.00
77 – Produits exceptionnels	2 400.00
013- Atténuation de charges	4 000.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	264 264.47
Total recettes réelles de fonctionnement	747 180.00
Total recettes de fonctionnement	1 011 444.47

Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses.

Les recettes concernent la vente des tickets de la garderie périscolaire.

Ce chapitre regroupe aussi les redevances versées pour l'occupation du domaine public (pour l'électricité, le gaz, le téléphone) et l'achat et les renouvellements des concessions dans les deux cimetières communaux.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Il concerne essentiellement les recettes relatives aux taxes foncières et à la taxe d'habitation.

Chapitre 74 – Dotations et participations.

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui représente la participation de l'Etat au fonctionnement de la commune.

Elle s'élève en 2022 à 241 243.00 € contre 236 713.00 € en 2021, soit une augmentation de 1.91 %.

Elle comprend la dotation forfaitaire d'un montant de 144 240 € et la Dotation de Solidarité Rurale (péréquation et cible) d'un montant de 97 003.00 €.

- La compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement relatives aux travaux sur la voirie et dans les bâtiments communaux.
- Les compensations versées pour les exonérations de taxes foncières et d'habitation

Ce chapitre concerne aussi les taxes additionnelles à certains droits d'enregistrement versées par le Département.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

IL s'agit des recettes constituées par la location de la salle des fêtes.

d) La fiscalité

Les taux des impôts locaux de 2021 ont été maintenus en 2022.

	Taux 2020	Produit attendu
Taxe foncière sur bâti	27.14 %	327 037.00 €
Taxe foncière sur non bâti	25.18 %	24 802.00 €

Concernant la taxe d'habitation, une compensation sera versée par l'Etat pour un montant de 72 716.00 €.

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à court ou moyen terme.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, d'études et de travaux.

Les dépenses d'investissement 2022 sont estimées à 956 831.38 € dont 14 806.38 € de déficit d'investissement 2021.

Elles se répartissent comme suit :

Dépenses d'investissement	En € TTC
16 – remboursements d'emprunts	68 376.00
20 – Immobilisations incorporelles	46 740.00
21 – Immobilisations corporelles	289 681.00
23 – Immobilisations en cours	476 000.00
020 – Dépenses imprévues	14 497.00
Restes à réaliser	46 731.00
Total dépenses réelles	942 025.00
001 -Déficit d'investissement 2019	14 806.38
Total dépenses d'investissement	956 831.38

Les principaux investissements prévus pour 2022 sont les suivants :

- Remboursement des emprunts en cours
- Guirlandes d'illumination, abribus Amareins
- Révision du PLU
- Extension de la mairie
- Rénovation de la salle des fêtes
- Matériel informatique mairie

c) Les recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement 2022 sont estimées à 956 831.38 €, dont 205 000.00 € correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent comme suit :

Recettes d'investissement	En € TTC
021- Virement de la sect. de fonctionnement	205 000.00
10 – Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	85 000.00
1068 – Excédent de fonctionnement 2021	36 812.38
13- Subventions d'investissement (+RAR)	122 019.00
16 - Emprunts	500 000.00
040 – opérations d'ordre entre sections	8 000.00
Total recettes réelles	707 019.00
Total recettes d'ordre	249 812.38
Total recettes d'investissement	956 831.38

Les recettes d'investissement correspondent :

- Au virement de la section de fonctionnement
- A la récupération de la TVA sur les investissements 2021,
- A la taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme,
- A l'emprunt pour l'extension de la mairie
- Aux amortissements (opération d'ordre)
- Aux subventions à percevoir

IV – ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette du budget principal se décompose comme suit :

<u>Objet</u>	<u>Montant prêt</u>	<u>Taux remb.</u>	<u>Durée</u>	<u>1^{ère} échéance</u>	<u>Dernière éch.</u>	<u>Mt Remb/an</u>
Construction 2 classes	200 000.00 €	3.82 %	20 ans	10/06/2005	10/03/2025	14 347.16 €
Cantine scolaire	330 000.00 €	4.00 %	15 ans	05/01/2010	05/01/2024	29 030.51 €
Parking cimetière	60 000.00 €	1.15 %	10 ans	01/04/2016	01/03/2026	6 354.48 €
Extension buvette	34 000.00 €	0.67 %	7 ans	15/01/2018	15/12/2024	4 973.28 €
Local technique	300 000.00 €	1.24 %	15 ans	01/03/2020	01/02/2035	21 927.96 €

Montant de l'encours au 01.01.2022 : 431 583.16 €

BUDGET ANNEXE

Budget annexe « Auberge de l'Appéum ».

- Section de fonctionnement.

Dépenses	H.T. en €	Recettes	H.T. en €
011- Charges à caractère général	5 000.00	002 – Excédent de fonctionnement reporté	27 936.98
023- Virement à la section d'investissement	2 469.70	75 – Autres produits gestion courante	4 533.72
65 – Autres charges gestion courante	1.00		
67 – Charges exceptionnelles	25 000.00		
Total dépenses réelles	30 001.00	Total recettes réelles	4 533.72
Total dépenses d'ordre	2 469.70	Total des recettes d'ordre	27 936.98
Total dépenses de fonctionnement	32 470.70	Total recettes de fonctionnement	32 470.70

- Section d'investissement.

Dépenses	H.T. en €	Recettes	H.T. en €
16 – Remboursement d'emprunts	00.00	10 – Dotations, fonds divers, réserves	0.00
23 – Immobilisations en cours	2 469.70	021 – Virement de la section de fonctionnement	2 469.70
001 – Déficit d'investissement reporté	0.00		
Total dépenses réelles	2 469.70	Total recettes réelles	0.00
Total dépenses d'investissement	2 469.70	Total recettes d'investissement	2 469.70

- Etat de la dette

Pas d'emprunt en cours

Fait à Francheleins, le 14 avril 2022.

Le Maire,

